



Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, pour examen à sa quarante-quatrième réunion, le rapport soumis par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir l'annexe).

Annexe

Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au Comité du programme, du budget et de l'administration, mai 2026

Contexte

1. Le présent rapport couvre la quarante-neuvième réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (ci-après, le « Comité »), qui s'est tenue de mars à avril 2026, et vient compléter le rapport annuel présenté en janvier 2026.¹ Les principales recommandations issues de cette réunion sont énoncées ci-dessous.
2. Les membres du Comité ayant participé à cette réunion étaient M. Greg Johnson (Président), M. Rob Becker, M^{me} Beatriz Sanz Redrado et M. Darshak Shah. Compte tenu de la précarité des conditions de sécurité dans sa région, M^{me} Aseya Galadari n'a pas pu assister à la réunion en personne et a participé à certaines sessions à distance.
3. Le Comité a reçu l'appui nécessaire du Secrétariat, y compris des informations détaillées de la part de la haute direction sur les évolutions majeures et les principales difficultés rencontrées. Il a également eu l'occasion d'informer le Directeur général des discussions tenues et des principales observations formulées par ses soins.
4. Avant l'ouverture de chaque réunion, tous les membres du Comité ont soumis leur déclaration d'intérêts au Département Éthique, gestion des risques et principe de diligence, et acteurs non étatiques, et ont confirmé l'absence de conflit avec leur mandat actuel.
5. Le présent rapport se compose des chapitres suivants :
 - a) Situation financière et processus de réalignement stratégique
 - b) États financiers pour 2025
 - c) Vérification extérieure
 - d) Vérification intérieure et enquêtes
 - e) Évaluations
 - f) Gestion des risques
 - g) Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH)
 - h) Système de gestion opérationnelle (BMS)
 - i) Autres questions examinées par le Comité
 - j) Synthèse des recommandations mises en évidence.

¹ Voir le document EBPBAC43/2.

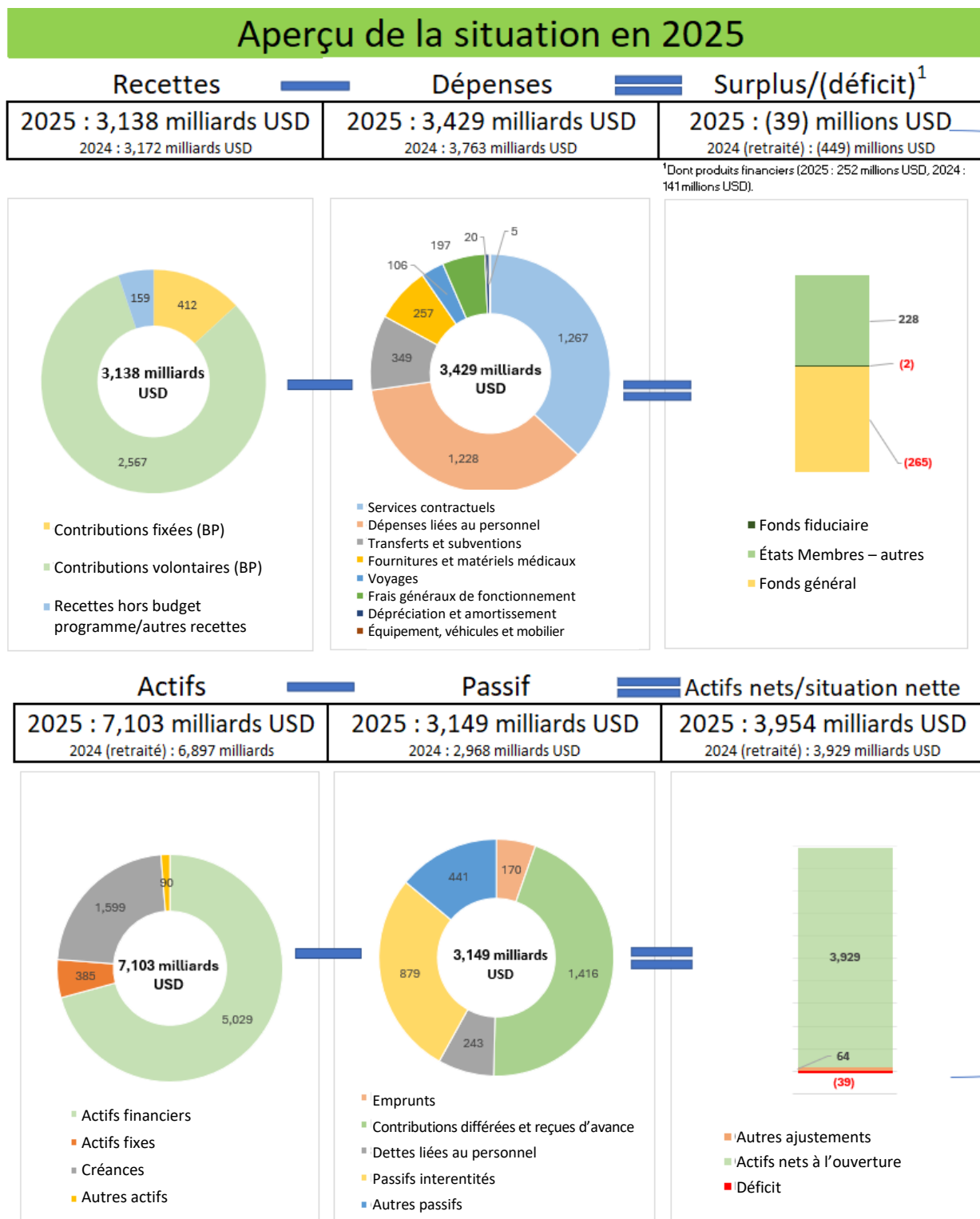
A – Situation financière et processus de réalignement stratégique

6. Comme lors des dernières réunions, le Comité a été informé de la situation financière actuelle et a reçu des informations actualisées sur les résultats du processus de réalignement stratégique.
7. Le Comité a pris note du fait que les perspectives financières actuelles faisaient apparaître une amélioration du niveau de financement (s'établissant à 85 %) du budget programme 2026-2027 par rapport aux exercices biennaux précédents. Dans le même temps, il est convenu avec le Secrétariat que la portion non financée (15 %, soit 660 millions de dollars des États-Unis) pourrait être plus difficile à combler que par le passé, au vu de la situation économique mondiale. En outre, un financement inégal subsistait entre les principaux bureaux et résultats. De plus, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement découlant de la situation géopolitique actuelle risquaient de faire peser une pression supplémentaire sur le coût des activités menées par le Secrétariat au cours des mois à venir. La direction était consciente de ces difficultés et suivait la situation de près.
8. Le Comité a su gré au Secrétariat d'avoir veillé à réduire le déficit de financement qui s'était creusé au cours des 15 derniers mois, notamment grâce au cycle d'investissement, aux mesures de maîtrise des dépenses et au réalignement stratégique du personnel. En parallèle, il a recommandé à l'Organisation de continuer de chercher des gains d'efficacité, par le biais de la reconfiguration des processus opérationnels et de la numérisation.
9. Le Comité a appuyé l'approche du Secrétariat consistant à donner la priorité à ses programmes techniques. Cela étant, il a pris acte des défis liés à la réduction de certains programmes, une telle démarche devant faire l'objet d'un vaste consensus entre l'ensemble des parties prenantes et recueillir leur engagement total. Le Comité a rappelé au Secrétariat que des ressources suffisantes devaient continuer d'être allouées aux fonctions de responsabilisation et de contrôle, en particulier en période de perturbations financières.
10. Le Comité a noté avec satisfaction que le processus de réalignement stratégique des effectifs de l'OMS était en voie d'achèvement, dans le cadre des efforts déployés par l'Organisation pour assurer sa viabilité à long terme. Les informations disponibles faisaient apparaître qu'à la fin du mois de juin 2026, les effectifs du Secrétariat auraient diminué d'environ 23 % par rapport au 1^{er} janvier 2025, sans incidence négative sur l'équilibre entre les sexes ou la répartition géographique.
11. Enfin, notant que les postes de haut niveau vacants étaient toujours soumis à des mesures provisoires, le Comité a réaffirmé que les postes vacants correspondant à des fonctions de responsabilité essentielles devaient être pourvus de toute urgence.

B – États financiers pour 2025

12. Le Comité a le plaisir d'annoncer que, malgré les perturbations liées à la restructuration menée dans le cadre du processus de réalignement stratégique, le Secrétariat a été en mesure de clôturer l'exercice biennal et de présenter les états financiers pour l'année 2025 dans les délais impartis, le Commissaire aux comptes ayant indiqué qu'aucune réserve n'était attendue.
13. La figure ci-après donne un aperçu des informations figurant dans les états financiers.

Figure. États financiers pour 2025 : résumé



14. Le Comité s'est félicité de la mise à disposition rapide du rapport détaillé du Commissaire aux comptes, conformément à l'une de ses recommandations antérieures,² ce qui avait grandement facilité la conduite de ses travaux et des travaux menés par la direction de l'OMS.

² Voir le document EBPBAC40/2, paragraphe 12.

15. Le Comité a été informé des risques que l'adoption du BMS, la mise en œuvre des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) et la réduction des effectifs feraient peser sur la conduite du processus de clôture financière et la préparation des états financiers pour 2026. Il a donc suggéré que ces risques soient soigneusement gérés et que des mesures d'atténuation soient prises. On trouvera dans les sections ci-dessous de plus amples informations à ce propos.

16. S'agissant des nouvelles normes IPSAS, le Comité continue de suivre de près la mesure dans laquelle l'Organisation est disposée à les adopter, car il s'agit d'un changement fondamental touchant l'ensemble des entités du Système des Nations Unies. Il est essentiel que les trois niveaux de l'Organisation soient prêts à adopter ces normes et que les modules BMS pertinents soient mis en œuvre.

17. Une réunion à huis clos a été organisée avec le Contrôleur financier par intérim.

C – Vérification extérieure

18. Le Commissaire aux comptes a informé le Comité du contenu, des conclusions préliminaires et des recommandations figurant dans son projet de rapport, dont la version finale sera présentée à l'Assemblée mondiale de la Santé, dans le cadre de la quarante-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration en mai 2026.³

19. Conformément au plan de travail du Commissaire aux comptes, le projet de rapport portait sur les éléments suivants : la vérification de la conformité et des états financiers de l'OMS ; des vérifications de la performance de la mobilisation des ressources et du pilier stratégique 3 (un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être) au titre du treizième programme général de travail, 2019-2025 ; les vérifications du Bureau régional du Pacifique occidental et des Bureaux OMS en Malaisie et au Viet Nam.

20. Le Comité a noté avec satisfaction qu'aucune problématique majeure n'avait été soulevée par le Commissaire aux comptes et que le Secrétariat avait accepté et donné suite à l'ensemble des recommandations formulées. Il estime que cette approche collaborative témoigne d'une vision partagée sur la façon d'appréhender les difficultés recensées. S'agissant de la vérification de la conformité et des états financiers pour l'année 2025, il a remercié le Commissaire aux comptes d'avoir mis à disposition le projet de rapport détaillé dans les meilleurs délais.

21. Enfin, le Comité a pris note du plan de vérification du Commissaire aux comptes pour 2026, qui met l'accent sur la vérification du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est, le processus de réalignement stratégique et le BMS. Sachant que certains éléments du BMS avaient déjà fait l'objet d'une vérification intérieure en 2025, le Comité a souligné que le Commissaire aux comptes devait se coordonner avec le Bureau des services de contrôle interne sur cet aspect, conformément à sa pratique habituelle et aux recommandations antérieures du Comité.

22. Comme par le passé, une séance à huis clos a été organisée avec la Directrice de la vérification extérieure, au cours de laquelle le Comité a notamment souligné l'importance d'assurer la stabilité des effectifs relevant du Commissaire aux comptes.

³ Voir le document A79/18.

D – Vérification intérieure et enquêtes

23. Conformément à son mandat, le Comité a été informé de l'avancement des vérifications intérieures et des enquêtes menées par le Bureau des services de contrôle interne.

24. En ce qui concernait les vérifications intérieures, le Comité s'est félicité de la qualité des informations reçues et de la capacité du Bureau de gérer son plan de travail avec souplesse, en l'adaptant en cours d'année si les circonstances l'exigeaient.

25. Le Comité a pris note de l'efficacité des contrôles internes menés dans les bureaux et départements ayant fait l'objet de vérifications en 2025 ; celle-ci était de 68 %, ce qui représente une légère hausse par rapport aux taux enregistrés en 2024 et 2023. Au moment de présenter les données pertinentes, le Secrétariat a indiqué que des vérifications étaient toujours menées dans les bureaux où les risques étaient les plus élevés et où des problèmes étaient le plus susceptibles d'apparaître.

26. Le Comité s'est félicité de l'étroite coordination entre les fonctions d'évaluation et de vérification, ainsi qu'entre les fonctions de vérification intérieure et de vérification extérieure. En outre, il a pris note de la relation constructive qui continuait de prévaloir entre le Secrétariat et le Bureau des services de contrôle interne, dans le plein respect de l'indépendance du Bureau.

27. Dans le cadre de l'examen de la liste des vérifications intérieures conduites par le Bureau, le Comité a pris note, en particulier, des observations préliminaires issues de la vérification du BMS. Il a également pris note de la qualification « satisfaisant, avec des améliorations majeures à apporter » qui avait été proposée et qui semblait comparable aux conclusions formulées dans d'autres entités du système des Nations Unies où la mise en œuvre d'un système de progiciel de gestion intégré d'une complexité semblable était en cours. Le Comité attendait avec intérêt de recevoir le rapport final.

28. Le Comité s'est félicité du projet du Bureau des services de contrôle interne d'organiser des sessions de sensibilisation dans les bureaux où des problèmes récurrents avaient été détectés, afin de contribuer à atténuer les risques associés et de renforcer les contrôles internes en favorisant la sensibilisation, les pratiques optimales et la responsabilisation.

29. Enfin, il a été notifié au Comité que le Bureau des services de contrôle interne avait entamé la révision de la Charte des services de contrôle interne. Le Comité a affirmé qu'il était nécessaire de mettre la Charte révisée en conformité avec les normes mondiales d'audit interne promulguées par l'Institut des auditeurs internes et avec la terminologie employée dans ces normes, et s'est réjoui à l'idée de pouvoir examiner la charte avant la mise au point définitive de celle-ci.

30. En ce qui concernait les enquêtes, le Comité a pris note du nombre toujours élevé de dossiers (538), de la baisse du nombre de nouveaux cas et du taux de corroboration plus élevé, ce dernier étant le signe d'un meilleur triage lors de la phase d'examen préliminaire.

31. S'agissant du nombre actuel de dossiers traités, le Comité estime que les enquêtes constituent une source non négligeable de connaissances sur le fonctionnement de l'Organisation et les enjeux auxquels celle-ci est confrontée. Il a donc suggéré de consolider et de partager périodiquement les enseignements tirés des enquêtes avec la haute direction, dans le cadre du processus d'apprentissage institutionnel.

32. Le Comité a noté avec satisfaction que les indicateurs clés de performance relatifs aux enquêtes faisaient l'objet d'un suivi régulier, mais a fait remarquer que certains objectifs (délai de 120 jours pour mener à terme les enquêtes liées à des cas d'inconduite sexuelle, par exemple) ne semblaient pas réalisables, compte tenu de la charge de travail requise. Il a donc encouragé le Secrétariat à revoir ces objectifs à la lumière des meilleures pratiques en la matière.

33. Enfin, le Comité a été informé du fait que le nouveau système de traitement des dossiers avait été mis à l'essai ; il attendait avec intérêt de recevoir davantage d'informations à ce sujet et d'assister à une démonstration dans le cadre d'une réunion intersessions organisée spécialement à cet effet.

34. Notant que le poste de Chef des enquêtes demeurerait vacant au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité a souligné l'importance d'accélérer la procédure de sélection à ce poste, en parallèle de la procédure de sélection au poste de Directeur du Bureau des services de contrôle interne.

35. Une réunion à huis clos a été organisée avec la Directrice par intérim du Bureau des services de contrôle interne.

36. Recommandation 1 : le Comité recommande à la direction d'examiner les indicateurs clés de performance relatifs aussi bien aux évaluations qu'aux enquêtes sur les allégations reçues et d'établir des objectifs révisés, par catégorie, qui soient équitables pour toutes les parties et rendent compte des meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies.

E – Évaluations

37. Le Comité a reçu des informations actualisées sur les progrès réalisés en matière d'évaluation, qui soulignaient la contribution essentielle de cette fonction de responsabilisation à l'instauration d'une relation de confiance avec les États Membres et les donateurs. Il a salué le caractère instructif de ces informations, la qualité de la documentation fournie et les améliorations apportées dans ce domaine.

38. Le Comité a noté avec satisfaction que 96 % de ses recommandations avaient été acceptées par la direction. Dans le même temps, il a observé que des réponses officielles de la direction étaient toujours en cours d'élaboration dans bien des cas. Il a notamment relevé qu'aucune réponse n'avait été apportée aux observations issues des évaluations formulées au cours des 12 derniers mois, et que le taux historique de mise en œuvre des recommandations émises par le Bureau de l'évaluation n'était que de 65 %. Le Comité a noté qu'au titre de la politique relative à l'évaluation adoptée récemment, la direction devait soumettre ses réponses dans un délai de deux mois.

39. En conséquence, le Comité a souligné que le Secrétariat devait augmenter sa fréquence de réponse et de mise en œuvre afin que les résultats des évaluations puissent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration des programmes futurs. Dans le même temps, il a indiqué avoir conscience que les difficultés récentes liées au processus de réalignement stratégique pouvaient expliquer l'absence de réponses en 2025.

40. Afin de remédier aux lacunes recensées, le Comité a suggéré que des spécialistes de l'évaluation procèdent à des exercices de renforcement des capacités pour aider les unités techniques à formuler des réponses aux observations issues des évaluations. L'utilité pour la fonction d'évaluation d'analyser les évolutions et les problèmes récurrents et de communiquer

des informations à leur sujet a été présentée comme un moyen pour la direction de remédier efficacement à ces lacunes.

41. Le Comité a en outre souligné que la politique d'évaluation révisée avait été adoptée en 2025, et qu'il incombait désormais au Secrétariat d'élaborer un plan de mise en œuvre y relatif, y compris une feuille de route visant à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et à clarifier le rôle du Bureau central de l'évaluation dans ce contexte.

42. En parallèle, le Comité a suggéré que le Directeur général sensibilise les responsables de haut niveau à l'importance de la fonction d'évaluation afin de renforcer les taux de réponse et de mise en œuvre, notamment en intégrant les indicateurs pertinents à leurs pactes de responsabilisation.

43. Au moment de présenter ses travaux, le Secrétariat a expliqué que le Bureau de l'évaluation menait à bien des activités conjointes sur un certain nombre de projets en collaboration avec la fonction de vérification intérieure. Le Comité s'en est réjoui et a encouragé la poursuite de ces activités collaboratives.

44. **Recommandation 2 : le Comité recommande à la direction de s'employer, en collaboration avec le Bureau de l'évaluation, à fixer des délais de réponse de la direction et de mise en œuvre concernant les recommandations en suspens issues de l'évaluation.**

45. **Recommandation 3 : le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne et au Bureau de l'évaluation d'élaborer des lignes directrices et d'organiser des formations au renforcement des capacités afin de promouvoir l'application effective, conformément à la recommandation 2.**

46. **Recommandation 4 : le Comité recommande à la direction d'envisager d'intégrer les taux de réponse et de mise en œuvre relatifs aux évaluations au pacte de responsabilisation de la direction et au tableau de bord des indicateurs clés de performance des bureaux de pays.**

F – Gestion des risques

47. Notant avec satisfaction que l'Organisation avait atteint le niveau « établi » du modèle de maturité de référence pour la gestion des risques adopté par le Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies, le Comité a poursuivi l'examen de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques de l'OMS et a pris acte des progrès considérables qui avaient été réalisés depuis les précédentes itérations, en précisant que la prochaine étape consisterait à évoluer vers un modèle plus mesurable et axé sur la prise de décisions.

48. Dans ce contexte, le Comité a observé que le processus tendant à recenser et à hiérarchiser les risques principaux semblait abouti, et qu'il s'agissait désormais d'un processus véritablement mondial qui associait les membres de la direction issus du Siège et de toutes les Régions de l'OMS. L'inventaire révisé des risques principaux pour l'OMS (lesquels sont passés de 14 à 21) et leur cartographie ont été jugés plus clairs, plus cohérents et plus opérationnels qu'auparavant.

49. Le Comité s'est déclaré favorable au principe de responsabilité unique en matière de risque, sachant que désigner plus d'un responsable risquait d'entraîner la dilution du principe de responsabilité. Cela étant, il est convenu avec le Secrétariat de la nécessité d'établir des liens plus étroits entre le Comité mondial de gestion des risques et le Comité régional de gestion des risques afin de garantir une responsabilité et un engagement accrus des responsables des actions, tout en

veillant à ce que la responsabilité globale continue d'incomber aux sous-directeurs et sous-directrices généraux.

50. Le Comité a examiné la manière dont le cadre de gestion des risques avait été mis en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier dans les Régions et les pays, et a conclu que des efforts supplémentaires devaient être consentis pour aligner l'identification des risques selon un processus descendant sur les efforts d'atténuation des risques à tous les niveaux, notamment du point de vue programmatique.

51. Dans le même temps, le Comité a appris avec satisfaction que les risques étaient de plus en plus intégrés à la planification depuis l'instauration du module de planification du BMS, qui mettait les risques en lien avec les produits et services concernés.

52. Le Comité attendait avec intérêt, pour la suite, d'avoir un aperçu plus complet du statut de chaque risque principal, afin que les mesures d'atténuation ne soient pas seulement recensées mais également soumises à un suivi, l'objectif étant d'en évaluer l'efficacité et de les relier à des procédures de remontée et à des mesures correctives. Davantage d'informations sur les liens entre risques principaux et propension au risque devaient être rendues accessibles, et s'accompagner des indicateurs de risques clés qui s'imposent, afin que le Comité (et la direction) puisse déterminer clairement dans quelles situations l'exposition dépassait la propension au risque et soit alerté le cas échéant.

G – Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH)

53. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans le domaine de la PRSEAH et du projet de stratégie relative à la prévention de l'inconduite sexuelle et des mesures destinées à y remédier pour 2026-2029, et a appris avec satisfaction que l'OMS était un chef de file reconnu en matière de PRSEAH au sein du système des Nations Unies, grâce aux mesures globales que l'Organisation prenait pour mettre en œuvre sa stratégie triennale.

54. En outre, dans le cadre de l'examen des résultats de l'enquête menée auprès du personnel de l'ensemble du système des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, le Comité a noté le taux de participation élevé des membres du personnel de l'OMS, ce qui témoigne de leur sensibilisation accrue aux enjeux liés à la PRSEAH.

55. Le Comité a constaté que, pour la première fois, le nombre d'allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels signalées avait diminué en 2025 par rapport aux années précédentes. Dans le même temps, il a considéré qu'une analyse plus approfondie serait nécessaire pour interpréter consciencieusement cette évolution.

56. Dans le cadre de son projet de stratégie pour 2026-2029, le Secrétariat a présenté le nouveau modèle institutionnel en matière de PRSEAH, qui marque le passage d'une approche centralisée à un modèle décentralisé et intégré, ancré aux trois niveaux de l'Organisation, tout en conservant la gestion centrale des politiques et l'assurance de la qualité.

57. Le Comité a estimé qu'il s'agissait d'une mesure utile vers l'intégration de la fonction PRSEAH. Tout en reconnaissant que ce nouveau modèle comportait certains risques, il a recommandé au Secrétariat de suivre de près la mise en œuvre de cette politique, et de veiller à son application adéquate.

58. Enfin, le Comité a été informé des mesures prises concernant l'initiative axée sur le changement de culture, qui joue un rôle essentiel dans la progression durable de la PRSEAH, et a encouragé le Secrétariat à poursuivre ses travaux en la matière sous la direction du Cabinet du Directeur général. Dans cette perspective, il conviendrait notamment de procéder à la révision du cadre de responsabilisation de l'Organisation, en établissant des liens plus clairs entre les attentes, les rôles et les responsabilités (y compris lorsque les États Membres sont investis d'obligations spécifiques), et de définir la façon dont le respect des règles sera contrôlé ainsi que les mesures de suivi à instaurer en cas de non-respect.

H – Système de gestion opérationnelle

59. Le Comité a reçu des informations actualisées sur l'avancement de la mise en œuvre du BMS et a pris acte des progrès continus et des efforts soutenus déployés par le Secrétariat pour mener à terme le processus de déploiement au cours des 18 prochains mois.

60. Parallèlement, le Comité a pris note des conclusions préliminaires du projet de rapport de vérification intérieure, qui fait apparaître des changements de portée par rapport au plan initial et une augmentation des besoins budgétaires (tous deux approuvés), ce à quoi s'ajoutent les difficultés actuelles liées à la stabilisation des modules déjà lancés en janvier 2026 (planification, voyages et gestion des réunions, notamment).

61. L'examen du Comité a donné lieu à des discussions approfondies avec la direction, l'équipe chargée du projet BMS, le Contrôleur financier par intérim et le Bureau des services de contrôle interne. Au cours de cet examen, d'éventuelles difficultés se sont fait jour concernant les modules financiers nécessaires pour soutenir la clôture financière et l'établissement des rapports pour l'année 2026, en particulier pour ce qui avait trait au respect des nouvelles normes IPSAS. Par conséquent, le lancement des prochains modules BMS (lancement 4.2) devra intervenir début juillet 2026 au plus tard. Ce calendrier était déjà en retard de six mois sur l'objectif souhaité.

62. Le Comité a été informé du fait que l'intégration des modules BMS aux modules financiers hautement personnalisés du Système mondial de gestion (GSM) soulevait des difficultés en raison de l'insuffisance des ressources humaines possédant les compétences requises et les connaissances spécialisées nécessaire sur le GSM, tant au niveau du Secrétariat que parmi ses fournisseurs.

63. Compte tenu du grave risque de non-conformité aux nouvelles normes IPSAS, susceptible d'aboutir à une clôture des comptes 2026 assortie d'une opinion avec réserve, le Comité recommande que le lancement de la version 4.2 soit érigé au rang de priorité, en parallèle de la stabilisation des composantes essentielles des versions précédentes, et que cette initiative prenne le pas sur les travaux préparatoires concernant les versions futures et les autres initiatives menées par le Secrétariat dans le domaine de la technologie de l'information. La direction est pleinement consciente de ces risques et s'intéresse de près aux différentes possibilités qui s'offrent à elle de les atténuer.

64. À cet égard, il a été suggéré d'adopter des mesures portant expressément sur l'atténuation des risques, et notamment de procéder à des « simulations » financières au cours de l'année et à une clôture provisoire en novembre 2026, et de collaborer avec le Commissaire aux comptes, le cas échéant, à un stade très précoce.

65. D'une manière plus générale, le Comité observe que le profil de risque global lié à la mise en œuvre du BMS reste élevé, et que de nouveaux retards et une augmentation connexe des coûts risquent d'être enregistrés, en raison de facteurs internes et externes. Le Comité a jugé qu'il était

essentiel de garantir la prévisibilité et d'accroître la stabilité des différentes versions prévues, en ménageant suffisamment de temps pour des tests de bout en bout, comme recommandé précédemment.

66. Recommandation 5 : dans le cadre des activités de développement et de mise en œuvre du BMS, le Comité recommande d'accorder la priorité aux éléments de la version 4.2 qui favoriseront la conformité aux nouvelles normes IPSAS et à toutes les conditions indispensables en vue de faciliter la clôture financière et l'établissement des rapports pour la période se terminant le 31 décembre 2026.

I – Autres questions examinées par le Comité

67. Le Comité a pris connaissance des recommandations en suspens émises par ses soins et a noté avec satisfaction que nombre d'entre elles avaient été mises en œuvre, malgré la situation difficile à laquelle l'Organisation a dû faire face en 2025. Au moment de l'établissement du présent rapport, 93 % des recommandations du Comité avaient été mises en œuvre. Comme à l'accoutumée, tous les détails seront communiqués à la quarante-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration qui se tiendra en janvier 2027.

68. Le Comité a examiné l'avancée de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection et a constaté que, parmi toutes les entités du système des Nations Unies, l'OMS affichait l'un des taux de réponse les plus élevés à ces recommandations.

69. En ce qui concernait l'Initiative ONU80, le Comité a noté avec satisfaction que l'Organisation restait pleinement mobilisée en sa faveur. Dans le même temps, tout en prenant note des propositions issues de l'initiative visant à améliorer les gains d'efficacité structurelle et opérationnelle, y compris au niveau des pays, le Comité a reconnu que la structure de gouvernance et le mandat de l'OMS devaient être préservés pour permettre à l'Organisation de continuer de mettre efficacement en œuvre ses programmes techniques.

70. En ce qui concernait le processus approuvé par l'Assemblée mondiale de la Santé pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre d'un Directeur général ou d'une Directrice générale de l'OMS,⁴ le Comité a noté que des travaux étaient en cours pour élaborer des modes opératoires normalisés visant à rendre ce processus opérationnel et a communiqué ses orientations à ce sujet. En particulier, le Comité a été informé qu'en ce qui concernait la sélection des entités d'enquête externes, trois mémorandums d'accord avaient été conclus avec autant d'entités à ce stade, tandis que deux autres étaient actuellement en cours de négociation.

71. En outre, en application de la décision WHA78(8), le Président du Comité a été informé par le Bureau des services de contrôle interne qu'une série d'allégations connexes visant l'actuel Directeur général de l'OMS avait été reçue. Ces allégations émanaient du sujet d'une enquête en cours, qui invoquait le non-respect de la confidentialité et une gestion inadéquate des circonstances entourant l'enquête. Elles ont été classées sans suite à l'issue de la phase d'examen préliminaire. Le Comité a examiné la conclusion du Bureau des services de contrôle interne et l'a approuvée.

⁴ Voir la décision WHA78(8) (2025).

72. Enfin, conformément à son mandat, le Comité a procédé à une autoévaluation de ses performances en 2025, avec la contribution de membres clés du Secrétariat. Les observations reçues ont permis de mettre en évidence la contribution positive du Comité dans le domaine de la responsabilisation, de même que la nécessité de garantir la diversité et la complémentarité des compétences du Comité lors de la sélection de nouveaux membres.

J – Synthèse des recommandations mises en évidence à la quarante-neuvième réunion du Comité

Recommandation n°	Recommandation	Référence
1	Le Comité recommande à la direction d'examiner les indicateurs clés de performance relatifs aussi bien aux évaluations qu'aux enquêtes sur les allégations reçues et d'établir des objectifs révisés, par catégorie, qui soient équitables pour toutes les parties et rendent compte des meilleures pratiques en vigueur au sein du système des Nations Unies.	Paragraphe 36
2	Le Comité recommande à la direction de s'employer, en collaboration avec le Bureau de l'évaluation, à fixer des délais de réponse de la direction et de mise en œuvre concernant les recommandations en suspens issues de l'évaluation.	Paragraphe 44
3	Le Comité recommande au Bureau des services de contrôle interne et au Bureau de l'évaluation d'élaborer des lignes directrices et d'organiser des formations au renforcement des capacités afin de promouvoir l'application effective, conformément à la recommandation 2.	Paragraphe 45
4	Le Comité recommande à la direction d'envisager d'intégrer les taux de réponse et de mise en œuvre relatifs aux évaluations au pacte de responsabilisation de la direction et au tableau de bord des indicateurs clés de performance des bureaux de pays.	Paragraphe 46
5	Dans le cadre des activités de développement et de mise en œuvre du BMS, le Comité recommande d'accorder la priorité aux éléments de la version 4.2 qui favoriseront la conformité aux nouvelles normes IPSAS et à toutes les conditions indispensables en vue de faciliter la clôture financière et l'établissement des rapports pour la période se terminant le 31 décembre 2026.	Paragraphe 66

**M. Greg Johnson (Président), M. Rob Becker, M^{me} Aseya Galadari,
M^{me} Beatriz Sanz Redrado, et M. Darshak Shah.**
